**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1998)

Rubrik: Action du CICR au sein du Mouvement

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# ACTION DU CICR AU SEIN DU MOUVEMENT

année 1998 a été marquée par les travaux de suivi des importantes décisions prises par le Conseil des Délégués à Séville (novembre 1997), notamment dans les deux domaines suivants :

- mise en œuvre de l'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Accord de Séville);
- ◆ préparation de la XXVII<sup>c</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui se tiendra à Genève du 31 octobre au 6 novembre 1999. La Commission permanente s'est réunie deux fois en 1998 (voir Activité des organes statutaires, ci-après). Le groupe des ambassadeurs créé en vue de conseiller les organisateurs de la Conférence s'est réuni alternativement au CICR et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et cela à trois reprises. Ces réunions se sont avérées fructueuses et permettent ainsi aux organisateurs d'établir le plan d'action et l'ordre du jour de la Conférence en tenant compte des commentaires et des suggestions des représentants des missions permanentes de 30 États basées à Genève.

Le Conseil des Délégués de Séville avait marqué une orientation positive de la coopération entre les différentes composantes du Mouvement, avec davantage d'échanges et de concertation, y compris dans le domaine opérationnel. Dans ce même « esprit de Séville », le CICR a accueilli, les 24 et 25 avril, les Sociétés nationales membres du Conseil exécutif de la Fédération et les vice-présidents de cette institution pour un dialogue ouvert sur deux sujets d'intérêt commun : d'abord, la mise en œuvre de l'Accord de Séville par toutes les composantes du Mouvement ; ensuite, les différents aspects des campagnes de mobilisation humanitaire, en tirant en particulier quelques enseignements des efforts faits par le Mouvement pour interdire les mines antipersonnel. Ces deux questions ont d'ailleurs faire l'objet de rapports conjoints du CICR et de la Fédération, que la Commission a envoyés en fin d'année à toutes les Sociétés nationales.

## ACTIVITÉ DES ORGANES STATUTAIRES

## Commission permanente

La Commission permanente est l'organe du Mouvement, dont l'une des attributions est notamment de veiller à la préparation de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et du Conseil des Délégués. La Commission est composée de neuf membres : cinq représentants de Sociétés nationales (élus à titre personnel par la Conférence internationale), deux représentants du CICR et deux de la Fédération. Elle s'est réunie à deux reprises en 1998 : les 20 et 21 avril et les 19 et 20 octobre.

L'année 1998 a été endeuillée par la disparition de l'un des membres particulièrement estimé et respecté de la Commission permanente, le D<sup>r</sup> Guillermo Rueda Montaña de la Croix-Rouge colombienne. Son engagement et son attachement à défendre les principes et idéaux du Mouvement avaient fait de lui un homme dont les avis et les qualités étaient unanimement et universellement respectés.

Pendant la période considérée, la Commission permanente a exercé ses compétences dans le cadre de ses réunions plénières ou de celui des groupes de travail *ad hoc* qu'elle a constitués, et elle a veillé à la mise en œuvre des recommandations du Conseil des Délégués. Ces trois groupes *ad hoc* — chacun présidé par un membre élu de la Commission permanente — se sont attachés respectivement à : a) la préparation de la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale, b) la préparation et au suivi du Conseil des Délégués, c) l'emblème. Des collaborateurs du CICR ont participé activement à ces travaux.

Dans cette perspective, des réunions élargies de consultation entre ces différents groupes associant des personnalités du Mouvement ont été organisées en octobre, dans le cadre des travaux des groupes *ad hoc* sur la XXVII<sup>e</sup> Conférence et le Conseil des Délégués.

## Travaux des groupes ad hoc

Le groupe *ad hoc* s'est réuni à plusieurs reprises entre avril et octobre 1998, afin de débattre notamment des orientations contenues dans le plan d'action et de la structure de la Conférence. Le plan d'action sera un document simple et pratique définissant les actions et les mesures à prendre dans les domaines prioritaires. Une structure différente a été proposée : une seule commission siégera pendant trois jours et traitera chaque jour d'un chapitre du plan d'action.

Les réunions de ce groupe de travail *ad hoc* ont notamment permis de déterminer les thèmes et les sujets de préoccupation pour le Mouvement inscrits à l'ordre du jour de la session du Conseil des Délégués de 1999. Il s'agissait également de préparer les débats de cette prochaine session et de l'organiser afin de permettre au Conseil de jouer son rôle d'organe délibérant suprême pour les questions internes au Mouvement.

À sa session de novembre 1997 à Séville, le Conseil des Délégués avait adopté une résolution (résolution 2) où il recommandait que la Commission permanente continue ses consultations avec les Sociétés nationales et les experts gouvernementaux, pour tenter de résoudre les problèmes particuliers liés à l'emblème. Il y soulignait la valeur, de longue date, des emblèmes existants, mais reconnaissait la nécessité de trouver une solution globale pour les situations où ces emblèmes n'étaient

groupe ad hoc sur la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale

groupe ad hoc pour la préparation et le suivi du Conseil des Délégués

groupe ad hoc sur l'emblème

pas respectés, ou risquaient de ne pas l'être. La Commission permanente a mandaté deux de ses membres pour poursuivre des consultations informelles avec les Sociétés nationales, les experts gouvernementaux et les représentants des États, afin de parvenir à un large consensus et d'établir les bases d'un dialogue en vue de définir une solution largement acceptable.

# COOPÉRATION FONCTIONNELLE ENTRE LE CICR ET LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

### Mécanismes de consultation et de coordination à Genève

À la suite de l'adoption de l'Accord de Séville, les mandats des trois principaux mécanismes de consultation et de coordination entre la Fédération et le CICR ont été révisés et adaptés à la répartition des tâches stipulées dans l'Accord. Ces mécanismes sont décrits ci-après.

Les réunions de direction, qui ont normalement lieu toutes les six ou sept semaines, accueillent les cadres dirigeants des deux institutions, à savoir le secrétaire général et les sous-secrétaires généraux de la Fédération et les directeurs du CICR. Elles visent à :

- ♦ créer et gérer des occasions de coopération novatrice à l'intérieur du Mouvement, conformément aux objectifs généraux du nouvel Accord ;
- échanger des informations pendant la phase initiale d'activités opérationnelles et organisationnelles majeures, de manière à tirer parti des possibilités d'action complémentaire et à surmonter rapidement d'éventuelles difficultés;
- promouvoir une meilleure compréhension des questions-clés et des priorités de chaque institution et favoriser ainsi le respect mutuel.

La Commission conjointe CICR/Fédération, qui sert de cadre à la coopération générale entre les deux institutions, à l'exclusion des activités opérationnelles. Elle se réunit en moyenne trois fois par an. Les principaux domaines faisant l'objet d'un débat et d'un accord sont :

#### Commission conjointe CICR/Fédération

- la préparation des réunions statutaires du Mouvement ;
- la communication, le maintien et la diffusion des Principes fondamentaux, la promotion du droit international humanitaire et la protection de l'intégrité des Sociétés nationales.

La Commission conjointe CICR/Fédération pour les statuts des Sociétés nationales, dont le mandat (établi par les résolutions VI de la XXII<sup>e</sup> Conférence interna-

tionale de la Croix-Rouge (Téhéran) et XX de la XXIV<sup>c</sup> Conférence internationale (Manille) est resté inchangé. Les recommandations relatives à la reconnaissance et à l'admission de nouvelles Sociétés nationales et aux modifications des statuts des Sociétés nationales existantes sont soumises aux organes compétents du CICR et de la Fédération.

La collaboration entre les deux institutions ne se limite pas à ces mécanismes. Les départements homologues, tels que ceux des opérations, de la communication, de la formation, de la logistique, etc., entretiennent des relations suivies et un dialogue direct. À ce propos, il y a lieu de noter que le dialogue et les activités conjointes sur le terrain se sont accrus ces derniers mois.

## Mise en œuvre de l'Accord de Séville

L'Accord sur l'organisation des activités internationales des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, que le Conseil des Délégués a adopté par consensus le 27 novembre 1997 à Séville, à la fois met l'accent sur l'esprit dans lequel doit s'inscrire la coopération des composantes du Mouvement et définit clairement leurs rôles respectifs. Cette approche prévaut désormais dans le cadre des pratiques et de la philosophie du Mouvement en matière de coopération.

L'Accord indique que « chacune des composantes — Fédération, CICR et Sociétés nationales — est individuellement responsable de la mise en œuvre des dispositions du présent Accord, et instruira ses volontaires et son personnel en conséquence ».

Le Secrétariat de la Fédération et le CICR ont organisé de nombreuses sessions conjointes de formation pour leur personnel, aussi bien à Genève que sur le terrain. Outre cet élément, un module commun a été mis au point, qui comprend un document de référence et une étude de cas. La préparation de ce matériel de formation, par le biais d'un module didactique normalisé et convivial commun, a constitué un défi en soi et conduit à un échange d'idées constructif.

Certaines Sociétés nationales ont été associées à cet effort de formation. Il s'agit des Sociétés qui ont participé à la première réunion sur la coopération fonctionnelle, les 2 et 3 juillet 1998, et des Sociétés participantes, à l'occasion de la réunion consultative, organisée par la Fédération et le CICR le 28 septembre.

Conformément à la résolution 7 du Conseil des Délégués, la direction du CICR et celle de la Fédération ont créé un groupe de travail conjoint composé de six personnes et chargé de donner suite à la recommandation qui avait été faite d'élaborer de nouvelles initiatives en vue d'encourager la coopération fonctionnelle. Pour permettre au groupe de mener son action le plus efficacement possible, celui-ci a été invité à se pencher sur trois types de situation différents : une opération internationale de secours (Afghanistan), une délégation régionale (Afrique australe, Harare) et un concept général (suivi de la campagne contre les mines antipersonnel).

formation et promotion

groupe de travail sur la coopération fonctionnelle Le groupe de travail a organisé un certain nombre de consultations internes, ainsi qu'une réunion, les 2 et 3 juillet, avec cinq Sociétés nationales intervenant activement dans les différents types de situation examinés. Les Sociétés nationales associées à ce processus étaient celles du Canada, du Mozambique, de Suède, du Royaume-Uni et du Zimbabwe ; le Croissant-Rouge afghan sera associé aux prochaines réunions.

# PARTICIPATION DU CICR AU DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS NATIONALES

Il est essentiel que tous les membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge puissent fournir une assistance efficace et rationnelle. Reconnaissant l'importance de maintenir dans chaque pays une Société nationale opérationnelle capable de réagir rapidement aux conflits armés et autres catastrophes, le CICR contribue au renforcement de chacune d'elles et les soutient en coopérant avec elles dans divers champs d'activité.

En 1998, le CICR a principalement coopéré dans les domaines où il pouvait mettre sa compétence technique à la disposition d'autres composantes du Mouvement. Il a surtout mis l'accent sur le développement de la capacité des Sociétés nationales dans les sphères d'activité couvertes par son mandat spécifique, à savoir la diffusion, la préparation aux conflits et les activités de recherches de personnes.

Conformément aux dispositions de l'Accord de Séville de 1997, le CICR s'est constamment efforcé d'impliquer les Sociétés nationales dans ses interventions en faveur des victimes démunies des conflits ou troubles internes, et de les faire participer aux opérations qu'il mène dans le cadre de son mandat. En mettant sur pied des opérations conjointes, le CICR s'est efforcé de contribuer au renforcement des capacités des Sociétés nationales, surtout en matière de gestion opérationnelle et de développement des ressources humaines.

Pendant le conflit en Guinée-Bissau, par exemple, les délégués du CICR ont aidé la Société nationale à évacuer les blessés et à distribuer des vivres aux habitants qui avaient choisi de rester à Bissau. Un réseau de recherches a été mis en place, avec la coopération des branches régionales, pour rétablir les liens familiaux. Rien que pendant le troisième trimestre, quelque 600 messages dont les destinataires se trouvaient à l'étranger ont été collectés par les volontaires de la Croix-Rouge. À Sri Lanka, le CICR et la Croix-Rouge nationale ont continué à travailler ensemble dans des domaines-clés qui relèvent de leurs mandats respectifs, soit le développement et les opérations. Le CICR a notamment apporté son soutien pour l'évaluation, dans chacune des branches, des services de recherches et d'aide aux familles et des besoins en matière de diffusion et des groupes-cibles concernés.

Le CICR a également répondu, en consultation avec d'autres composantes du Mouvement, à des Sociétés nationales qui demandaient un soutien dans d'autres domaines prioritaires. Ainsi, en République dominicaine, le CICR et la Fédération ont aidé la Société nationale à élaborer de nouveaux statuts et une réglementation interne complète, y compris des règles électorales et des procédures régissant les activités des volontaires, afin d'assurer l'indépendance de la Société nationale. En Colombie, une série de 11 projets de coopération bénéficiant de l'appui du CICR ont été réalisés avec succès. Ils portaient notamment sur la formation du personnel et des volontaires de la Société nationale, la diffusion aux forces armées, la sécurité pendant les opérations sur le terrain, la communication, la collecte de fonds et le renforcement de la structure administrative de la Croix-Rouge colombienne. Concernant la gestion interne et le suivi des activités de coopération sur le terrain, un nouveau système de gestion des projets a été introduit dans les délégations du CICR, qui permet au personnel, au siège et sur le terrain, de suivre de plus près le déroulement des activités prévues en coopération avec les Sociétés nationales.

demandes de soutien

# RÉUNIONS AVEC LES SOCIÉTÉS NATIONALES

En 1998, le CICR, qui attache une grande importance aux réunions des Sociétés nationales, a été représenté par son président et d'autres membres de l'institution à un certain nombre de manifestations importantes, telles que celles figurant ci-après.

- ♦ VII<sup>e</sup> Réunion du Groupe de Visegrad, Budapest (Hongrie), 28 et 29 mai ;
- Réunion des présidents et secrétaires généraux des Sociétés nationales des pays nordiques, Reykjavik (Islande), 27 et 28 août;
- 28° Conférence régionale des Sociétés arabes du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, Amman (Jordanie), du 22 au 24 septembre;
- ♦ V° Conférence régionale des Sociétés nationales d'Asie et du Pacifique, Hanoi (Viet Nam), du 16 au 19 novembre.
- ♦ Réunion sur la coopération en Asie centrale, organisée par la Fédération et la Croix-Rouge de Norvège, Oslo, du 11 au 13 février;
- VIII<sup>e</sup> Réunion des présidents des Sociétés nationales d'Amérique du Sud (sousrégion II), Santa Cruz de la Sierra (Bolivie), du 25 au 29 mai;
- ◆ Réunion de coordination des Sociétés nationales d'Afrique centrale, Yaoundé (Cameroun), du 25 au 27 mai ;
- ♦ VIII<sup>e</sup> Réunion des Sociétés nationales du Pacifique, Fidji, du 1<sup>er</sup> au 5 juin ;

conférences et réunions régionales

séminaires régionaux organisés par des Sociétés nationales ou avec leur coopération

- ◆ Rencontre régionale de 15 Sociétés nationales, organisée par la Fédération à Nairobi (Kenya), du 6 au 12 juin;
- ♦ Séminaire européen sur le volontariat, organisé par la Fédération à Modane (France), du 30 août au 5 septembre ;
- ♦ III<sup>e</sup> Atelier du « Groupe de Praia », Nouakchott (Mauritanie), du 11 au 18 octobre.

Le CICR a été associé à la célébration d'anniversaires importants de plusieurs Sociétés nationales. Ainsi, le président du CICR s'est rendu en août en Slovénie pour le cinquième anniversaire de la reconnaissance de la Croix-Rouge slovène, en septembre en Jordanie pour le 50° anniversaire du Croissant-Rouge jordanien, et en octobre en Bulgarie à l'occasion des 120 ans de la Croix-Rouge bulgare. Le CICR était également présent pour le 50° anniversaire du Croissant-Rouge du Pakistan.

À la demande des Sociétés nationales ou sur invitation, le CICR a organisé 60 visites pour 170 personnes — dirigeants, cadres, collaborateurs et membres de Sociétés nationales. Ces visites, destinées à mieux faire connaître le CICR, son mode de fonctionnement et ses activités, sont l'occasion d'un dialogue sur des questions d'intérêt commun et permettent de renforcer la cohésion du Mouvement.

FONDS ET MÉDAILLES

Une circulaire a été envoyée le 1er septembre aux comités centraux des Sociétés nationales de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, les invitant à présenter une ou plusieurs candidatures pour la 37e attribution de la médaille Florence Nightingale, qui aura lieu le 12 mai 1999.

Le Fonds de l'Impératrice Shôken, créé en 1912 grâce à un don de l'impératrice du Japon pour encourager « les œuvres de secours en temps de paix », a vu son capital augmenter à diverses reprises par de nouveaux dons de la famille impériale, du gouvernement japonais, de la Croix-Rouge du Japon et de l'Association « *Meiji Jingu Shrine Sukei-Kai* ». Les revenus du Fonds sont utilisés pour financer, en totalité ou en partie, des projets spécifiques de Sociétés nationales dans les domaines du développement, de l'équipement et du transport.

La Commission paritaire, qui est chargée de la distribution des revenus de ce Fonds, a examiné les dossiers soumis par 41 Sociétés nationales et procédé à l'attribution d'allocations pour un montant de 300 000 francs suisses aux Sociétés nationales des pays suivants : Chili, El Salvador, Gambie, Honduras, Libéria, Népal, Nicaragua, Ouzbékistan, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sri Lanka, Swaziland et Yémen.

Le Fonds français Maurice de Madre vient en aide aux collaborateurs des institutions nationales et internationales blessés ou atteints dans leur santé au cours de leur activité au service du Mouvement, ainsi qu'à leur famille en cas de décès. En 1998, la somme allouée par le Fonds s'est élevée à environ 215 500 francs suisses.

participation aux assemblées générales de Sociétés nationales

accueil de représentants des Sociétés nationales au siège

médaille Florence Nightingale

Fonds de l'Impératrice Shôken

> Fonds français Maurice de Madre

#### **INSTITUT HENRY-DUNANT**

Au cours de l'année 1998, l'Institut Henry-Dunant a connu sa plus profonde mutation depuis sa fondation, en 1965.

Le monde de l'humanitaire — ses dimensions, ses structures et sa dynamique — a profondément changé en quelques années et continue d'évoluer rapidement. Le nombre d'organisations et d'acteurs jouant un rôle dans ce domaine ne cesse d'augmenter. La nature des besoins et de la demande sur le plan de l'action humanitaire s'est modifiée radicalement depuis la disparition de la structure bipolaire qui prévalait dans le monde avant 1989.

Compte tenu de ces enjeux et du phénomène de mondialisation qui marque cette fin de siècle, l'Assemblée générale de l'Institut Henry-Dunant a décidé d'adapter celui-ci à cette nouvelle donne. Après avoir dissout l'association qui liait le CICR, la Fédération et la Croix-Rouge suisse, une nouvelle institution constituée en fondation a vu le jour sous le nom de « Centre Henry-Dunant pour le dialogue humanitaire ».

Cette fondation, qui comprend de 25 à 40 membres, s'étend de ce fait à de plus larges publics qui s'intéressent de près aux questions humanitaires, c'est-à-dire non seulement les organisations internationales ou non gouvernementales et les gouvernements, mais aussi — et c'est nouveau — le secteur privé, les experts et toute organisation ou association représentative des victimes. Son but est de tenter d'établir un dialogue multidisciplinaire et multilatéral sur des questions humanitaires spécifiques ou de portée générale.